

Le 4 juillet 2017

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le mardi 4 juillet 2017, à 19 h à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Diane Paquette et messieurs les conseillers David Guévin, Jean-Claude Guévin, Mario Laplante et Laurent Marcotte formant quorum et sous la présidence de monsieur Daniel Coutu, maire.

Est absent : la conseillère Maude Lemire-Comeau.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, il est constaté par monsieur le maire, Daniel Coutu, que tous les membres du conseil municipal, ont reçu l'avis de convocation de la présente séance 48 heures à l'avance.

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

3. Adoption de l'ordre du jour 2017-07-01

Il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Avis de motion – Adoption du *Règlement numéro 2017-08* ayant pour objet de modifier les articles 27 et 34.3 du *Règlement de lotissement numéro 2016-10*;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

4. Avis de motion – Adoption du Règlement numéro 2017-08 ayant pour objet de modifier les articles 27 et 34.3 du Règlement de lotissement numéro 2016-10 2017-07-02

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Laplante qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, un Règlement ayant pour objet de modifier les articles 27 et 34.3 du *Règlement de lotissement numéro 2016-10*.

5. Période de questions

Aucune question, les membres poursuivent l'ordre du jour.

6. **Levée de l'assemblée**
2017-07-03

Il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller le conseiller David Guévin Guévin et unanimement résolu de lever la séance à 19 h 5.

Daniel Coutu, maire

Donald Nicole, directeur général